

Séance du 7 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 7 octobre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr TRAMONT Pierre.

Présents : Mmes BERDUCAT – BEUNEUX - CAVALLERO - QUESSETTE - MM. BARIAC - IGAU – MACIAS – MASSON - PRATDESSUS - TRAMONT.

Absente : Mme MUN.

Secrétaire de séance : Mme QUESSETTE.

Ordre du jour :

- devis travaux reprise conduite des eaux usées secteur « Isaby »,
- devis M.DUVAL maîtrise d'œuvre – renforcement ponts,
- cercle bleu,
- virement de crédits,
- questions diverses.

* * * *

DEVIS TRAVAUX REPRISE CONDUITE DES EAUX USÉES SECTEUR « ISABY ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur DUVAL est chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux concernant la reprise d'une conduite d'eaux usées, secteur « Isaby ».

Deux entreprises ont remis des offres. La commission « appel d'offres » s'est réunie pour l'ouverture des plis le 13 septembre 2019. Après ceci, Monsieur DUVAL a donc analysé les différents dossiers.

Entreprises	Montant acte d'engagement HT	Note pondérée / 40	Classement critère prix	Note technique / 60	Note globale
SEE BAYOL	76 668.00	33,90	2	36	69,90
SOGEP	64 995.00	40,00	1	57	97,00

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir le devis de la SOGEP pour un montant de 64 995.00 € HT.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

DEVIS M. DUVAL – RENFORCEMENT DES PONTS

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sur différents ponts sont nécessaires puisque suite aux crues de juin 2018, des ponts ont subi des dommages.

Monsieur le Maire présente le devis de M.DUVAL, AMO Environnement, concernant la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Le devis s'élève à 3 310.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de Monsieur DUVAL pour un montant de 3 310.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

CERCLE BLEU

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt du mouvement « cercle bleu ».

Depuis le mois de mars, des panneaux « cercle bleu » sont placés à l'entrée de certaines villes.

Ces panneaux de signalisation à connotation civique invitent tout citoyen à se positionner pour ou contre le prélèvement d'organes, et à faire enregistrer son choix.

Pour que soit respecté le choix de chacun, l'enregistrement permet d'obtenir un autocollant à placer sur le véhicule.

En effet, en cas d'accident de la route, le corps médical est obligé de mener une enquête auprès des familles, déjà traumatisées par le deuil, pour savoir si la personne était ou non favorable au prélèvement d'organes.

Le panneau de signalisation « cercle bleu » placée à l'entrée des villes et villages signale que la commune reconnaît la philosophie de ce mouvement « partenaire sécurité routière » du Ministère de l'Intérieur.

Informant sans moraliser la prise de décision, ce mouvement a créé et gère le seul registre du choix de fin de vie déposé à la C.N.I.L.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de mettre en place le panneau à l'entrée du village.

QUESTIONS DIVERSES

Coupes de bois

Monsieur le Maire propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour, Le conseil municipal donne son accord.

Le conseil municipal propose qu'un règlement soit mis en place afin d'encadrer les coupes de bois, à savoir, 365 jours pour faire leur coupe.

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, la mise en place d'un règlement encadrant les coupes de bois et charge Monsieur le Maire et Mme Céline QUESSETTE de finaliser ce dernier.